Image not found or type unknown

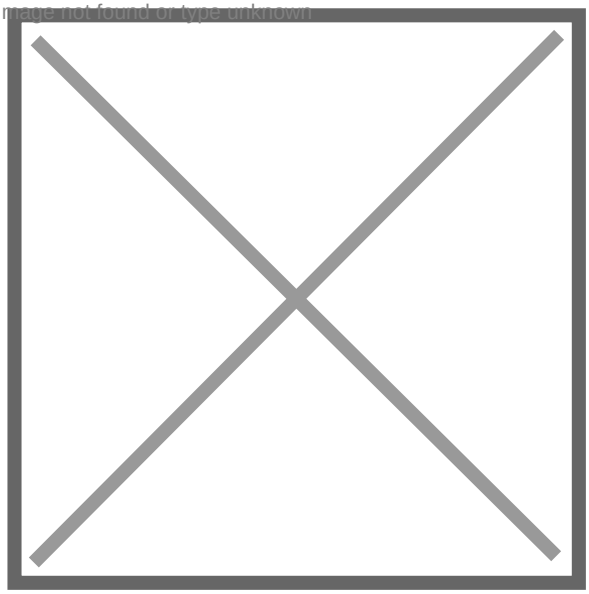

Annulation d'une promesse d'achat par le vendeur

Par **Nathalie_old**, le **01/09/2007** à **11:42**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un studio qui n'est pas ma résidence principale et que je loue à un tiers.
J'ai mis en vente ce studio pour avoir un apport dans un nouveau projet immobilier à savoir aquisition d'un terrain + construction qui me servirait de résidence principale.
Nous avons signé un compromis de vente à l'agence immobilière qui a vendu mon studio. Il ni a pas de clause suspensible pour le vendeur (moi).
Mais il s'avère que mon prêt pour mon nouveau projet n'a pas été accordé, et je souhaiterais revenir sur la vente de mon studio afin de le garder.
Est ce possible ? si oui, j'imagine que ça ne se fera pas sans frais, combien ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés